

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2022

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs

Roger OLLIER, Philippe WROBEL, Annie BUSANCIC-MERCIER, Marc GIDEL, Claudine GUISEZ, Geoffrey ANDRIVON, Thierry DOMINIQUE, Marie-Madeleine LOURDIN.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mmes Vicky RATNIK - Emmanuelle ESCAMEZ,

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. Philippe WROBEL a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 17/03/2022

Le compte-rendu de la précédente réunion du 11/02/2022 a été approuvé.

## ➤ **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2021**

### **INVESTISSEMENT**

**Les opérations budgétaires d'investissement** durant de l'exercice 2021

Recettes réalisées	11 824,67
Dépenses réalisées	50 721,45
<b>Soit un déficit 2021</b>	<b>- 38 896,78</b>

Soit un excédent d'investissement reporté 857,08

**Soit un excédent de clôture d'investissement - 38 039,70**

### **FONCTIONNEMENT**

**Les opérations budgétaires de fonctionnement** durant l'exercice 2021 :

Recettes réalisées	225 535,69
Dépense réalisées	188 672,72
<b>Soit un excédent 2021</b>	<b>36 862,97</b>

Soit un excédent de fonctionnement reporté 154 781,87

**Soit un excédent de clôture de fonctionnement 191 644,84**

## ➤ **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE 2021**

### **INVESTISSEMENT**

**Les opérations budgétaires d'investissement** ont été les suivantes au cours de l'exercice 2021 :

Recettes réalisées	6 667,00
Dépenses réalisées	500,00
<b>Soit un excédent 2020</b>	<b>6 167,00</b>
Soit un déficit d'investissement reporté	-12 598,00

**Soit un déficit d'investissement de clôture - 6 431,00**

### **FONCTIONNEMENT**

**Les opérations budgétaires de fonctionnement** ont été les suivantes au cours de l'exercice 2021 :

Recettes réalisées	9 590,05
Dépense réalisées	2 388,68
<b>Soit un excédent 2021</b>	<b>9 590,05</b>
Soit un déficit de fonctionnement reporté	-1 258,02

**Soit un excédent de fonctionnement de clôture 8 332,03**

➤ **COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 2021**

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2021 concernant le budget principal et le budget annexe par M. Bruno FLATRES, CSC des Finances publiques de RIOM, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **AFFECTATION DE RESULTAT 2021**

- Budget Annexe

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>8 332,03</b>
Résultat de l'exercice	9 590,05
Déficit de fonctionnement reporté	-1 258,02
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-6 431,00</b>
Solde d'exécution de l'exercice	6 167,00
Résultat antérieur reporté	-12 598,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-6 431,00</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (IR 1068)	6 431,00
Affectation complémentaire "en réserves" (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 901,03

- Budget principal

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>191 644,44</b>
Résultat de l'exercice	36 862,97
Excédent de fonctionnement reporté	154 781,87
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-38 039,70</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-38 896,78
Résultat antérieur reporté	857,08
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-26 000,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-64 039,70</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	64 039,70
Affectation complémentaire "en réserves" (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	127 605,14

➤ **VOTE TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2022**

Taxe Foncière (bâti)	31,50 %
Taxe Foncière (non bâti)	79,83 %

➤ **AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ne sont pas tenues d'amortir.

Les collectivités territoriales adhérentes au Syndicat Intercommunal de Voirie (SIV) de MENAT doivent amortir les travaux réalisés par ce syndicat, la durée d'amortissement ne peut excéder 15 ans.

De plus, le maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises)
- la méthode retenue est la méthode linéaire.

Le Conseil municipal décide d'adopter une durée d'amortissement de 15 ans pour les travaux de voirie réalisés par le SIV de MENAT.

#### ➤ **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022**

Au titre de l'année 2022, le Conseil municipal attribue aux associations et personnes de droit privé les subventions et participations suivantes :

- Amicale Laïque	500 €
- Anciens Buxières/Lapeyrouse	100 €
- Coopérative scolaire (Voyage de découverte)	1 500 €
- Coopérative scolaire (loto)	200 €
- Amicale des Pompiers de Montaigut	200 €
- Participation au voyage des collégiens En classe de 3 <sup>ème</sup> (Collèges de St Eloy)	500 €

#### ➤ **NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Le Maire informe que la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT a candidaté avant le 1er juillet 2022 pour une mise en place anticipée du référentiel M57 et du Compte Financier Unique au 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la candidature de la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT pour une mise en place anticipée du référentiel M57 et du Compte Financier Unique au 1er janvier 2023 et autorise le maire à signer la convention.

#### ➤ **ADRESSAGE**

Le maire a reçu M. QUEMENEUR de la société SIGNA CONCEPT le 15/02/2022 afin d'avoir une première approche sur la réalisation de l'adressage de la commune entière. Le devis estimatif s'élève à 2 700 € HT soit 3 240 € TTC. Cette société travaille cette année sur plusieurs communes voisines pour la mise en place de l'adressage.

#### ➤ **BUREAU DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

TRANCHES HORAIRES	PERMANENCE DU 1er TOUR - LE 10/04/2022
8H00 à 12H00	Roger OLLIER - Marc GIDEL - Emmanuelle ESCAMEZ - Geoffrey ANDRIVON
12H00 à 15H30	Philippe WROBEL - Vicky RATNIK - Claudine GUISEZ
15H30 à 19H00	Annie BUSANCIC-MERCIER - Thierry DOMINIQUE - Marie-Madeleine LOURDIN

TRANCHES HORAIRES	PERMANENCE DU 2ème TOUR - LE 24/04/2022
8H00 à 12H00	Thierry DOMINIQUE - Claudine GUISEZ - Roger OLLIER - Vicky RATNIK
12H00 à 15H30	Philippe WROBEL - Emmanuelle ESCAMEZ - Marc GIDEL
15H30 à 19H00	Annie BUSANCIC-MERCIER - Geoffrey ANDRIVON - Marie-Madeleine LOURDIN

## ➤ FLEURISSEMENT

Les conseillères s'en occupant étant absentes, ce point sera traité lors de la prochaine réunion.

## ➤ POINT SUR LES TRAVAUX

- La taille des arbres au Point propre et la haie vers le transformateur du bourg ont été réalisées par la société FABOIS de Teilhet.
- Le chauffe-eau de la cantine de 200 litres a été changé pour un neuf de 150 litres par l'entreprise AER de St Eloy pour un montant de 831,60 € TTC (693 € HT).
- La taille des arbres en dessous du cimetière est prévue courant du mois d'avril.
- Le maire, ses adjoints et l'employé communal ont coupé des arbres sur la route de La Celle car les propriétaires des parcelles n'étaient pas intervenus pour le faire.

## ➤ SITUATION DE L'UKRAINE

Le maire donne lecture du mail de M. VOYER de la DDFIP concernant les aides à l'Ukraine. Le conseil propose d'y réfléchir pour une prochaine réunion.

## ➤ COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES DELEGATIONS

- Groupe de travail Maintien à domicile (22/02/2022)

Il manque d'aides à domicile, pour information, l'heure d'intervention d'une aide à domicile est de 22,80 €/h.

- SIV de Menat (07/03/2022)

Vote des documents budgétaires (CA et BP) et achat d'une voiture.

- Projet raccordement d'EDF pour ROCKWOOL (03/03/2022)

Une prochaine réunion est prévue le 31/03/2022 en présence des agriculteurs concernés par le tracé prévisionnel.

- SMADC (16/03/2022)

Le Manoir de Veygoux a été cédé à la commune de Charbonnières les Varennes pour un montant de 250 000 € avec la reprise des 2 agents. Le montant de la vente correspond au montant de l'emprunt restant dû. Le SMADC avait investi 4 850 000 € sur 15 ans de travaux sur ce bâtiment.

- CONSEIL D'ECOLE (15/03/2022)

Le bénéfice de la vente des photos de classe est de 434 €, celui de la vente de Noël est de 541 €.

Une réunion est prévue le 31/03/2022 pour préparer le loto virtuel.

Le budget de la classe de découverte est bouclé, elle est prévue du 13 au 17 juin au château de Chambord.

Les classes concernées sont de la GS de maternelle au CM2, 56 enfants partiront.

Il y a eu un problème à la cantine entre un enfant et notre agent, un arrangement amiable a eu lieu entre la famille, notre agent et le professeur des écoles.

- OPERATION CHEQUE LOCAL (14/0/2022)

L'opération a bien fonctionné.

La communauté de communes voudrait refaire cette dernière mais en 2 fois, par exemple pour la rentrée scolaire et Noël.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

Geoffrey ANDRIVON demande pour Mme CLERET pour travailler à la Ressourcerie.

Certains conseillers posent la question de savoir si la licence IV du restaurant est toujours d'actualité. Philippe WROBEL précise que la famille LEMONNIER va installer une rôtissoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20